

Presse et media

Le service de communication du Centre Hospitalier de Cadillac est chargé de gérer les demandes des médias (presse écrite, radio, télévision) qui souhaitent un éclairage sur une activité, un secteur ou une mission de l'hôpital.

Il oriente les médias vers les interlocuteurs concernés et peut organiser également des points presse sur l'actualité médicale ou les événements marquants du centre hospitalier.

Toute demande de reportage doit être adressée à ce service, qui vous orientera vers les bons interlocuteurs et vous aidera à réaliser votre sujet dans les meilleures conditions.

En matière de relations avec la presse, la politique du CH de Cadillac tend à concilier deux principes :

- la liberté de la presse ;
- le secret médical et la vie privée des patients.

A SAVOIR - Cadre légal

L'hôpital est un lieu de nature spécifique où la réalisation d'un reportage est soumise à autorisation préalable de la part de l'administration (article 46 du décret du 14 janvier 1974). Les autorisations de reportage sont données par le Directeur de la communication, sous réserve de l'accord :

- *du directeur d'établissement (Circulaire n° 307 du 31 janvier 1974 : " Les directeurs d'établissements exercent la police intérieure de l'établissement, en particulier pour ce qui est de l'accès des journalistes à l'établissement ").*
- *du chef de pôle et/ou Cadre Supérieur de santé le cas échéant ; ce dernier se réserve le droit d'annuler le reportage en cas de nécessité.*

Autorisation d'image

Le journaliste doit recueillir l'autorisation individuelle expresse de chacune des personnes qu'il souhaite photographier, filmer ou interviewer (autorisation écrite). Pour les enfants mineurs et les majeurs protégés, il doit obtenir l'accord écrit du représentant légal. Les images des patients sont réalisées sous l'entière responsabilité des professionnels de la presse. Le Centre Hospitalier de Cadillac ne saurait être appelé en garantie en cas de litige consécutif à une autorisation.

Autorisation de reportage

Aucun journaliste n'est autorisé à pénétrer dans l'une des enceintes de l'établissement ou un service, sans l'accord écrit du Directeur. Une convention de reportage devra obligatoirement être signée entre le journaliste et l'établissement au préalable.

Contact

communication@ch-cadillac.fr
0556765447

Centre hospitalier de Cadillac
Service de la communication
Emanuèle Vignolles, Chargée de communication
89 Rue Cazeaux-Cazalet - 33410 Cadillac



12/5/2022